

Le BUREAU, convoqué par courriel en date du 30 septembre 2022 s'est réuni le 7 octobre 2022, à 9h, dans les locaux de Golfe du Morbihan - Vannes agglomération, au 30 rue Alfred Kastler, PIBS 2, à VANNES, sous la Présidence de Monsieur David ROBO, Président.

Etaient présents :

- Denis BERTHOLOM - Maire de LARMOR-BADEN - Vice-Président
- Yves BLEUNVEN - Maire de GRAND-CHAMP
- Noëlle CHENOT - Maire de SURZUR - Vice-Présidente
- Marylène CONAN - Maire de SULNIAC - Vice-Présidente
- Nadine PÉLERIN - Adjointe au Maire de VANNES - Vice-Présidente
- Jean- Marc DUPEYRAT - Maire de SARZEAU - Vice-Président
- Thierry EVENO Adjoint au Maire de SAINT-AVE - Vice-Président
- Gérard GICQUEL - Maire d'ELVEN - Vice-Président
- Patrice KERMORVANT - Conseiller Municipal de VANNES - Vice-Président (arrivée à 1130)
- Nathalie LE LUHERNE - Maire de PLAUDREN - Vice -Présidente
- François MOUSSET - Maire de LE-TOUR-DU-PARC - Vice-Président
- Jean-Pierre RIVERY -Conseiller Municipal à VANNES - Vice-Président
- Christian SEBILLE - Maire de THEIX- NOYALO - Vice-Président

- Pascal BARRET - Maire d'ARRADON
- Roland TABART - Maire d'ARZON
- Patrick EVENO - Maire de BADEN
- Pascal HERRISSON- Maire de BRANDIVY
- Jean LOISEAU - Maire de l'ILE D'ARZ
- Philippe LE BERIGOT - Maire de L'ILE-AUX-MOINES
- Yves DREVES - Maire de LE BONO
- Guy DERBOIS - Maire de LE HEZO
- Martine LOHEZIC - Maire de LOCMARIA-GRAND-CHAMP
- Michel GUERNEVE - Maire de LOCQUeltas
- Alban MOQUET - Maire de MONTERBLANC
- Loïc LE TRIONNAIRE - Maire de PLESCOP
- Gilbert LORHO - Maire de PLOEREN
- Anne TESSIER-PETARD - Maire de SAINT-ARMEL
- Anne GALLO - Maire de SAINT-AVE
- Alain LAYEC - Maire de SAINT-GILDAS-DE-RHUYS
- Nadine LE GOFF-CARNEC - Maire de SAINT-NOLFF
- Sylvie SCULO - Maire de SENE
- Jean-Pierre RIVOAL - Maire de TREDION
- Claude LE JALLE - Maire de TREFFLEAN

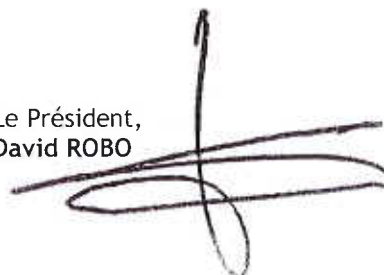
Ont été excusés :

- Pierre LE RAY - Conseiller délégué à PLESCOP - Vice-Président
- Léna BERTHELOT - Maire de PLOUGOUMELLEN

Ont été absents :

- Freddy JAHIER- Maire de COLPO
- Vincent ROSSI - Maire de LA TRINITE -SURZUR
- Pierrick MESSAGER - Maire de MEUCON

Le Président,
David ROBO



SEANCE DU BUREAU DU 7 OCTOBRE 2022

MARCHES PUBLICS

**ACCORD-CADRE A BONS DE COMMANDE PORTANT SUR LES TRAVAUX D'ENTRETIEN
DES RESEAUX EP - EU ET AEP DU SECTEUR CENTRE URBAIN**

MARCHE N° 2021.172

AVENANTS N° 2 - LOTS N° 1 ET 2

Cet accord-cadre à bons de commande a été conclu pour une période initiale de deux ans, reconductible une fois deux ans.

Après quelques mois d'utilisation, il apparaît que le montant maximum prévu pour la période initiale des deux lots du marché est très insuffisant au regard des travaux à venir.

Cette décision a pour objet d'augmenter le seuil maximum de cette période initiale pour ces deux lots dans l'attente d'un nouveau marché.

Les seuils maximum pour les deux lots sont ainsi portés à :

Lot	Seuil maximum actuel (période initiale de 2 ans)	Nouveau seuil maximum (période initiale de 2 ans)
Lot n° 1 « réparations et travaux non programmables sur réseaux AEP - EP - EU	800 000 € HT	920 000 € HT
Lot n° 2 « prestations sur branchements AEP - EP - EU »	400 000 € HT	460 000 € HT

Toutes les clauses et conditions générales du marché de base demeurent applicables tant qu'elles ne sont pas contraires aux nouvelles dispositions contenues dans le présent avenant, lesquelles prévalent en cas de contradictions.

Il vous est proposé de :

- *d'autoriser la signature, pour chaque lot, de l'avenant n° 2 avec le groupement SOGEA OUEST TP/DLE OUEST ;*
- *d'autoriser Monsieur le Président à prendre toutes les mesures nécessaires à l'exécution de la présente décision.*

ADOPTÉE A L'UNANIMITÉ

Envoyé en préfecture le 10/10/2022

Reçu en préfecture le 10/10/2022

Affiché le

ID : 056-200067932-20221010-221007_DEC14A-AU